

Interpellation de Monsieur Halil DISLI concernant «le curage des avaloirs» au Conseil communal du 26 novembre 2018.

La commune de Saint-Josse est responsable de la gestion et du bon fonctionnement des grilles et avaloirs d'eaux de pluies. Ces avaloirs sont destinés à récupérer les eaux de ruissellement et à les acheminer vers les égouts.

Cependant, lorsqu'ils sont obstrués par des feuilles ou d'autres détritiques, ils n'évacuent plus ces eaux de pluie et cela provoque des nappes d'eau en surface.

- Pouvez-vous me dire combien de fois par an les opérations de curage sont planifiées ?
- Quel est le matériel mis à disposition des services pour effectuer ce curage ?
- Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures prises pour informer les habitants et détenteurs de véhicules qu'une opération de curage aura lieu ?
- Une attention est-elle portée spécifiquement autour des zones de chantiers où des entrepreneurs peu consciencieux peuvent verser leurs résidus de ciment dans les égouts et les boucher ?

D'avance je vous remercie

Interpellation de Monsieur Luc FREMAL concernant «les mesures prises pour améliorer le bien-être des habitants du quartier Nord» au Conseil communal du 26 novembre 2018.

Début mai 2018, a été inauguré un tout nouveau commissariat au cœur du Quartier Nord. Il s'agit d'une étape décisive dans le renouveau de la commune. La construction de ce commissariat au cœur même du quartier est un des signaux de l'implication de toutes les autorités publiques dans le processus de rénovation.

En une législature, ce quartier a déjà changé : de nombreuses tours de bâtiments sociaux ont été rénovées, une nouvelle crèche a été créée rue Linné/Plantes, la piscine est en cours de rénovation, la commune vient de s'implanter rue Royale, l'ouverture toute récente de la Maison des enfants « Méli-Mélo » qui accueille les bambins de 0 à 12 ans.

Lors des rencontres citoyennes organisées par la commune, de nombreux habitants ont d'ailleurs remercié cette majorité pour le travail réalisé et la reprise en main du quartier.

Le souhait des habitants est que ce quartier redevienne un quartier résidentiel où des activités conviviales et culturelles sont organisées comme des brocantes, des braderies, un marché matinal, des fêtes de quartiers...

Pour retrouver cet aspect résidentiel, les tenanciers de débits de boissons devront également assumer leur responsabilité sociétale en veillant à diminuer les nuisances autour de leur établissement.

- Pouvez-vous me retracer les différentes mesures prises par ce Collège en vue d'améliorer la sécurité au Quartier Nord ?

- Pouvez-vous me dire ce qui sera fait pour lutter contre les nuisances des cafés en ce compris pour lutter contre les nuisances sonores ?

D'avance merci

Interpellation de Madame Dorah ILUNGA concernant «les mesures prises par la commune pour faire face à l'arrivée de l'hiver et plus particulièrement l'organisation de l'épandage» au Conseil communal du 26 novembre 2018.

La période hivernale approche et avec elle son lot de désagréments dus aux précipitations de neige. Si cela fait le bonheur des plus jeunes, circuler sur nos voiries et trottoirs peut vite se transformer en patinoire géante. D'autant plus que notre commune compte de nombreuses et longues pentes qui rendent dangereuse toute circulation en cas de présence de verglas.

Si en ce qui concerne les trottoirs, les habitants ont l'obligation de déneiger devant leur habitation, il n'en demeure pas moins que les autorités publiques doivent également montrer l'exemple en déneigeant les voiries publiques mais également les abords des crèches, des écoles et des administrations communales.

- Pouvez-vous me dire quelles sont les recommandations, précautions et instructions données au personnel communal durant ces périodes de neige ?
- Quelles dispositions préventives ont été prises pour se préparer au mieux aux premières précipitations hivernales ?
- Existe-t-il une convention entre la commune et des sous-traitants pour parer au mieux aux aléas de notre météo ?
- L'approvisionnement en sel a-t-il déjà été réalisé ?
- D'autres mesures spécifiques sont-elles prises ?

D'avance je vous remercie

Toutes les garderies doivent être gratuites à Saint-Josse ! ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Pour permettre aux parents de mener de front leur vie professionnelle et leur vie de famille, les écoles mettent en place des garderies le matin, le soir et le mercredi après-midi.

Dans une grande ville wallonne, depuis 2016, les garderies de tous les réseaux confondus sont gratuites.

S'inspirant de cet exemple, la commune de Saint-Josse a décidé, lors du conseil communal du 23 janvier 2017, d'octroyer la gratuité des garderies pour tous les élèves fréquentant les écoles communales fondamentales francophones et ce avec effet rétroactif au 9 janvier 2017.

Selon le Bourgmestre, dans certains établissements de la commune, cette économie peut aller, pour un enfant fréquentant les garderies le matin, le midi et le soir ainsi que le mercredi après-midi, jusqu'à 600 €/an !

La proposition a été votée à l'unanimité du conseil.

Sur le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, il existe plusieurs écoles fondamentales du réseau libre.

J'ai été interpellé par des parents qui lui ont signalé qu'ils ne bénéficiaient pas de la gratuité.

Pourtant le décret du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux, prévoit que, dès qu'un avantage est octroyé par la commune à ses établissements scolaires, elle doit également l'accorder aux écoles libres situées sur son territoire.

Une liste est établie par le décret des avantages sociaux, parmi lesquels figure l'organisation de l'accueil des enfants, quelle qu'en soit la forme, une heure avant le début et une heure après la fin des cours; la garderie du repas de midi dont la durée est comprise entre une demi-heure et une heure.

L'Article 4 du décret prévoit - « Les communes ... qui octroient des avantages sociaux au bénéfice des élèves fréquentant les écoles qu'elles organisent communiquent la liste de ces avantages au Gouvernement et aux pouvoirs organisateurs concernés de l'enseignement libre subventionné par la Communauté française de la même catégorie dans le mois qui suit celui où la décision d'octroi est prise. »

Pourriez-vous me faire savoir si vous avez communiqué la liste des avantages sociaux au bénéfice aux élèves des écoles communales au Gouvernement et aux pouvoirs organisateurs concernés de l'enseignement libre subventionné par la Communauté française de la même catégorie dans le mois qui a suivi la décision.

Pourriez-vous me communiquer la liste des avantages sociaux accordés aux écoles communales en dehors de la garderie?

Lutte contre les nuisances sonores : Saint-Josse fera-t-elle la sourde oreille ? ; interpellation introduite par Mme Pauline Warnotte ; Conseillère communale.

La pollution sonore est un fléau souvent décrié par nos citoyens. Transports, sirènes, travaux, klaxons, boîtes de nuits, sont autant d'agressions auditives qui peuvent entraîner une gêne voire des complications médicales. Le bruit des transports est perçu comme la seconde nuisance environnementale par les Bruxellois, après la pollution de l'air. Les effets néfastes sont l'irritation, des troubles du sommeil, des interférences au niveau de la communication, etc. Et la Région bruxelloise est particulièrement mal lotie, puisque ces effets néfastes sont presque tous plus élevés à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique. Or, le bruit est identifié comme une cause importante de modification des comportements sociaux, favorise les comportements agressifs et contribue au sentiment d'abandon. Il réduit également le niveau de vigilance et peut mener à une augmentation des accidents.

Sur la carte reprenant les expositions des Bruxellois aux bruits multi-exposition concernant les transports (http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IBGE_Multi_2006_1.pdf), les grands axes de Saint-Josse (Madou, Rue Royale, Chaussée de Louvain, etc.) sont classés « très bruyant », c'est-à-dire que les personnes y sont soumises à des bruits de 70 dB mais pouvant aller bien au-delà de 75dB. Outre ces axes, le quartier Nord est l'un de ceux les plus touchés par le bruit lié aux transports. Des mesures simples existent pourtant pour faire diminuer sensiblement ce niveau de bruit, comme la sensibilisation à une conduite adaptée en ville et aux nuisances causées par les musiques à fond dans les véhicules, l'absence d'accélération saccadées, évidemment l'interdiction des pots d'échappement trafiqués et des courses urbaines, ... La vitesse a également un grand impact en termes de bruit. Au-delà de 30km/h, en effet, les pneus sur la chaussée font plus de bruit que les moteurs des véhicules ! Une diminution de la vitesse de 50 à 30km/h entraîne ainsi une diminution de 3 à 8 dB, en fonction du revêtement de la route !

A ces bruits liés au transport s'ajoutent ceux liés à certaines activités, parmi lesquelles l'exploitation de certains commerces dont les cafés et les boîtes de nuit causant d'importantes nuisances sonores, directement ou indirectement. Les habitants du quartier Nord ne le savent que trop bien, eux qui souffrent depuis plusieurs années de ces nuisances sans qu'une solution y soit apportée. La réouverture annoncée du Mirano en 2019 est également une cause d'inquiétude importante pour les riverains, dont les nombreux appels n'ont pas été suivis d'effet dans le passé.

Sur le site internet de la commune, lorsque l'on effectue des recherches sous les termes « bruit », « sonore » ou « nuisance(s) », aucun résultat probant n'apparaît. Par ailleurs, outre les primes concernant l'isolation des toitures et le placement de doubles ou triples vitrages qui ont un impact indirect sur le niveau sonore à l'intérieur des habitations, aucune prime communale n'est octroyée pour l'isolation acoustique intérieure des logements lors des travaux de rénovation, par exemple entre deux appartements.

Mes questions sont donc les suivantes :

- En général :
 - o Quelles sont les mesures mises en place à Saint-Josse pour réduire les nuisances sonores et, de manière générale, le niveau de bruit dans la commune ?
 - o Quelle information est donnée aux citoyens à ce sujet ? En particulier, la brochure « Vivre au Calme à Bruxelles » est-elle disponible ? Comment a-t-elle été mise en œuvre/déclinée par la commune ?

- Comment le contrôle des nuisances sonores est-il effectué au sein de la commune notamment en lien avec les permis d'urbanisme et d'exploitation ? Comment ces contrôles sont-ils opérés ? Combien de contrôle ont été menés depuis 2012 ?
- En particulier :
 - Quelles mesures sont prises en prévision de la réouverture prochaine du Mirano ? Que prévoit la demande de permis d'environnement ? Quelles sont les initiatives entreprises pour assurer l'isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de ses travaux de rénovation ? Comme la commune compte-t-elle s'assurer que les nuisances, notamment sonores, connues lors de l'exploitation du Mirano, ne se reproduiront plus ?
 - Qu'en est-il également pour la future Maison des cultures ?
 - Le Collège envisage-t-il l'ajout d'une prime pour l'isolation acoustique lors de la rénovation des logements ?
 - Quelles mesures sont prises au sein de la zone de police pour lutter contre les nuisances sonores illégales provoquées par les véhicules ?
 - La Région de Bruxelles tient ces prochains jours des événements à destination des communes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Bruit. Quel service y représentera la Commune ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Pauline WARNOTTE

Conseillère communale Ecolo-Groen